



ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU VALLONA

Blog : <http://www.arvallona.fr/>

e-mail : arvallona92@gmail.com

Boîte aux lettres au n° 14

Le 4 octobre 2017

PÉTITION

MISE EN PLACE D'UN NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Jusqu'à présent, la copropriété a toujours refusé de mettre en place un numéro d'appel d'urgence unique (regroupant donc tous les corps de métier) en cas d'absence du gardien, prétextant des difficultés d'accès aux parties techniques de l'immeuble.

Il faut savoir qu'un numéro unique est pourtant mis en place par l'OGIF pour toutes les résidences dont elle a la gestion exclusive (c'est également le cas dans d'autres résidences, comme par exemple le Liberté).

Pour mémoire, voici l'extrait de la lettre « l'OGIF et vous » adressée à tous les locataires du Vallona en juin 2016 :

« Dorénavant votre numéro d'urgence sera le xxxxxxxx.

Pour rappel, ce service gratuit, mis en place pour la sécurité des locataires est à votre disposition en cas d'urgence survenue dans les parties communes »

Le Vallona, en copropriété, n'est hélas pas concerné, mais cela empêche-t-il l'ensemble de ses résidents d'avoir droit, eux aussi à la sécurité, et pour les locataires, d'avoir l'assurance d'un confort de vie comme le prévoit leur bail locatif ?

Nous rappelons qu'en juillet 2016, tous les locataires du bâtiment 6 ont été privés, le week-end entier, d'ascenseurs et d'éclairage dans les parties communes, et plus récemment au bâtiment 12, les incidents du jeudi 29 juin 2017 à l'heure du déjeuner des gardiens (intervention des pompiers suite à feu

de poubelles, de la police, coupures d'électricité, panne de tv et aussi d'ascenseurs, fuite d'eau, etc...) : ce n'est pas acceptable.

Nous n'avons malheureusement pas, au Vallona, d'astreinte de gardiens la nuit et le week-end.

Notre immeuble vieillit et les pannes en tous genres se multiplient et risquent de se multiplier dans le temps.

A noter que les interruptions de courant électrique, privant les résidents de tv, d'ascenseurs et de lumières dans toutes les parties communes deviennent plus fréquentes.

- Que faisons-nous si cela arrive le week-end ?
- Que feraient les personnes âgées ou malades ayant besoin de soins, ou les personnes avec de jeunes enfants habitant dans les étages supérieurs ?
- Que ferions-nous si une évacuation des résidents devait avoir lieu en urgence dans des parties communes plongées dans une obscurité totale et des ascenseurs hors d'état de fonctionner ?

Jusqu'à présent, personne n'a pu répondre à ces questions.

Pour toutes ces raisons, notamment de sécurité mal assurée pour les résidents, l'ARV entend obtenir de la copropriété, la mise en place d'un numéro d'appel d'urgence unique, afin, qu'en cas d'incidents en dehors des horaires de travail du gardien, les entreprises concernées interviennent dans un délai très court, sans attendre la reprise du travail des gardiens.

Ce numéro serait porté à la connaissance de tous, et affiché dans les halls.

Pour cela nous avons besoin du soutien de tous les résidents et nous vous invitons à venir signer la pétition dans un registre qui sera mis à votre disposition à la loge du gardien jusqu'au **15 décembre 2017**.

Nota : si vous ne pouvez vous déplacer à la loge, adressez nous un e-mail en précisant votre nom, votre n° de bâtiment et l'étage, en indiquant la phrase suivante : « *je suis favorable à la pétition lancée par l'ARV pour la mise en place d'un n° d'appel d'urgence unique et donne accord à l'ARV pour remplir en mon nom la feuille de signature* »

N'attendons pas un incident grave, nous sommes tous concernés, il en va de notre sécurité, et des économies sur ce sujet seraient inappropriées.